



Session du 16 avril 2018

Sessione di u 16 aprile 2018

Rapport N° 2018-4

Raportu N° 2018-4

Rapport du Président de la Chambre des Territoires
Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii

Objet : Proposition de méthode aux fins d'adoption du règlement intérieur

Oggetu : Pruposta di metudu per l'approvu di u rigulamentu internu

La Chambre des Territoires de Corse doit adopter son règlement intérieur, conformément au dispositif en vigueur qui dispose qu' « elle se réunit sur un ordre du jour déterminé par le Président du Conseil Exécutif de Corse pour échanger des informations, débattre de questions d'intérêts communs, coordonner l'exercice des compétences des collectivités territoriales, notamment en matière d'investissement, et promouvoir la prise en compte de la diversité des territoires dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques ».

(Section 11 alinéa 4 de l'ordonnance n°2016.1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse).

Il est proposé que la réflexion sur le contenu de ce règlement intérieur soit menée de façon collective, par exemple dans le cadre d'une Commission « ad hoc » dont la composition et les attributions pourraient être fixées à l'occasion du présent débat.

Cette commission pourrait avoir pour mission de proposer un projet de règlement intérieur, soumis à débat et approbation lors de la prochaine session de la Chambre des Territoires.

La Commission « ad hoc » pourrait notamment proposer, dans son projet de règlement intérieur, des réponses aux questions suivantes :

1. Fréquence des réunions de la Chambre des Territoires en session plénière
2. Structuration de la Chambre des Territoires (Bureau ? Commission permanente ? groupes de travail ? Commissions ?)
3. Possibilité d'auto-saisine, selon quelles modalités et sur quels sujets ?
4. Définition précise des missions, attributions, et champs de compétence de la Chambre des territoires, à partir du dispositif législatif et réglementaire tel qu'énoncé ci-dessus.

Aux fins d'amorcer et d'alimenter cette réflexion et ce travail communs, un pré-projet de règlement intérieur, totalement indicatif, vous est proposé en annexe du présent rapport.

Vi pregu di dibattene.

Je vous prie de bien vouloir en débattre.